

Délibération : DC_2023_099

Conseil Communautaire du 18 décembre 2023 DELIBERATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle de la Marbrerie à Flaumont-Waudrechies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 12 décembre 2023.

Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 69 Le nombre de présents et représentés : 63

Présents:

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Marie-Christine MERCIER

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Gérard GUERTZMANN a donné procuration à Aline BERTRAND, Jacky ROUSSELLE

Commune de Bas-Lieu: Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN Commune de Damousies : Reinold MASURE Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN



Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Freddy THERY, Maryse BERNARD a donné procuration à Brice AMAND, Claire DEGROOTE,

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Thierry THIROUX

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET Commune de Hestrud : André BERTEAUX Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT

Commune de Liessies: Alain RICHARD a donné procuration à François RICHEZ,

conseiller suppléant

Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX

Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT a donné procuration

à Jean-Claude FOVEZ

Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ Commune de Ramousies : Brice AMAND

Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI a donné procuration à Daniel DEUDON, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE

Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante

Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe: Nicolas DOSEN

Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS a donné procuration à Daniel DESCAMPS, conseiller suppléant

Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN a donné procuration à Nicolas

DOSEN, Christian BINOIT

Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC

Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE

Commune d'Avesnes sur Helpe : Anne-Laure CATTELOT, Sylvie CABOOR

Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Commune de Solre le Château : Chloé TROUILLIEZ

Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART



Objet de la délibération : AVENANT n°1 au Marché AOTRI202107 portant sur des prestations de tri – conditionnement des emballages papiers issus de collecte sélective et transfert de verre

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 63

<u>Pièce jointe :</u> - AVENANT n°1 au Marché AOTRI202107 portant sur des prestations de tri – conditionnement des emballages papiers issus de collecte sélective et transfert de verre (2 pages)

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, et notamment la compétence obligatoire en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération DC_2021_057 en date du 29 septembre 2021 attribuant le marché AOTRI202107 à la Société Recyclage des vallées – ZI Lieu-dit Sous le Mont 59330 HAUTMONT,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre en date du 15 novembre 2023, déclarant sans suite le marché AOTRI202309,

Vu les articles R. 2194-3, R. 2194-4 et R2194-5 du Code de la Commande Publique,

I. Exposé des motifs

Le marché AOTRI202107 porte sur des prestations de tri, conditionnement des emballages recyclables et papiers, journaux, magazines, sur le transport et traitement éventuel des refus de tri ainsi que sur le rechargement/transport du verre. Il a été notifié à l'entreprise RECYCLAGE DES VALLEES d'Hautmont (ZI lieu-dit Sous le Mont 59330 HAUTMONT) – SIRET : 399 034 131 et a pris effet le 1er juillet 2021. Arrivé à son terme le 31 décembre 2022, il a fait l'objet de deux prorogations de 6 mois, conformément au CCAP. Il s'éteint ainsi le 31 décembre 2023.



Par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 2 octobre 2023, la Communauté de commune du Cœur de l'Avesnois a lancé une procédure de mise en concurrence pour son nouveau marché de services AOTRI202309 ayant pour objet le tri, conditionnement et transport des emballages et papiers, journaux et magazines issus de la collecte sélective et transfert du verre.

Compte tenu du nouveau contexte de mise en œuvre des Extensions des Consignes de Tri (ECT) et dans l'objectif de maîtrise des coûts liés à la gestion des déchets, le marché a été alloti en 2 lots :

- Lot 1 : Tri, conditionnement des emballages recyclables et papiers, journaux, magazines et transport et traitement éventuel des refus ;
- Lot 2 : Transfert, transport des emballages recyclables et papiers, journaux, magazines vers l'installation de tri et de transfert et transport du verre vers sa filière de valorisation.

A l'issue de la consultation qui s'est déroulée du vendredi 6 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023 à 10h00, deux offres recevables ont été remises pour le lot 1 tandis qu'aucune offre n'a été reçue pour le lot 2. Cette situation a rendu impossible l'analyse globale de la prestation. En effet, ne pouvant voir son besoin partiellement satisfait, la Commission d'Appel d'Offre a déclaré « sans suite » l'intégralité de la procédure.

Après réexamen de la structure du contrat et des options techniques proposées, la Communauté de commune n'est plus en mesure d'organiser une nouvelle mise en concurrence avant l'échéance du marché actuel au 31/12/2023.

L'Article R2194-5 du Code de la Commande Publique qui prévoit qu'un marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir (l'absence de réponse au lot 2 ne pouvait être envisagée). Dans ce cas, les dispositions des articles R. 2194-3 et R. 2194-4 sont applicables et permettent le recours à un avenant du marché en cours.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté de prolonger, par voie d'avenant, le marché actuel. L'avenant (ci-annexé) prévoit de poursuivre les prestations dans les mêmes conditions – techniques et financières - avec la société Recyclage des Vallées, pour une durée de 6 mois, à savoir jusqu'au 30/06/2024.



Vu le projet d'avenant ci-annexé,

Il est proposé au Conseil de Communauté d'accepter un avenant au marché AOTRI202107 pour une durée de 6 mois – soit jusqu'au 30 juin 2024 et selon les tarifs ci-dessous :

| Période 2023/2024 | Prix unitaire à la tonne entrante HT | Prix unitaire à a tonne entrante TTC |
|---|---|---|
| Prestation de tri- conditionnement | 245,87 € | 259,39 € |
| Rechargement et transport des refus de tri | 16,04 € | 17,64 € |
| Transit – rechargement et transport du verre vers OI France Reims | 20,31 € | 21,43 € |

La Commission Ressources Environnementales et le Bureau Communautaire, réunis en séance respectivement les 23 novembre 2023 et 29 novembre 2023, y ont émis un avis favorable.

II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant au marché AOTRI202107 pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2024 et selon les mêmes conditions techniques et financières avec la société Recyclage des Vallées ;
- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant,
- **-DE MANDATER** le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Le Président Nicolas DOSEN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 26/12/2023 de la publication sur le site Internet de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois le 27/12/2023.

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20231218-DC_2023_099-DE